CONSEIL DE QUARTIER
VIEUX-QUÉBEC–CAP-BLANC
COLLINE PARLEMENTAIRE

Procès-verbal de la sixième assemblée de 2017 du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire, qui a eu lieu **le lundi 8 mai 2017, à 19 h,** à L'École des Ursulines, 3, ruelle des Ursulines, salle d'accueil, bâtiment du gymnase.

PRÉSENCES :

Mmes	Anne Guérette	Conseillère municipale
	Nicole Podeur	Trésorière
	Renée Lamoureux	Administratrice
MM	Pierre Baillargeon	Vice-président
	Pierre Landry	Administrateur
	Laurent Généreux	Secrétaire
	Gilles Piché	Administrateur
	Alain Samson	Président

ABSENCES :

Mme	Francine Rivard	Administratrice
M.	Gilles Gaumond	Administrateur

AUTRE PARTICIPANT :

MM	Denis Bergeron	Arrondissement de La Cité-Limoilou
	François Bail	Représentant du SPOT
Mmes	Eugénie Lessard	Représentante du SPOT
	Catherine Chénier	Directrice du bureau des Grands événements
	Jade Pelletier-Picard	Secrétaire d'assemblée

Outre les personnes mentionnées ci-haut, huit (8) personnes assistaient à la rencontre.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de l'assemblée

17-06-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour

17-06-02 Présentation : Bureau des Grands événements par Mme Catherine Chénier, directrice

17-06-03 Présentation : SPOT (Sympathique place ouverte à tous)

17-06-04 Adoption et suivi du procès-verbal des rencontres du 13 mars et 10 avril 2017 (19 h et 22 h)

- Adoption
- Affaires découlant des procès-verbaux : **suivis**
- **Maison Béthanie**

17-06-05 Fonctionnement du conseil d'administration

5.1 Plan d'action 2015-2017 : Initiative Vision,
Rencontre de travail à fixer.
Zonage 2.0, rencontre avec la Ville : 5 juin

5.2 Consultations publiques à venir :

5.2.1 Maison Simons : 29 mai prochain à l'Hôtel de Ville

5.2.2 PPU Colline parlementaire : prise 2, autres modifications
Îlot Saint-Louis-de-Gonzague et Maison Mère-Mallet : préconsultation, informations/échanges publiques : 29 mai à l'Hôtel de ville,
Consultation publique– date à déterminer au mois de juin

17-06-06 Trésorerie

- État des revenus et des dépenses, prévisions budgétaires
- Paiement secrétaire de direction
- Transition

17-06-07 Point d'information de la conseillère municipale

17-06-08 Période de questions et de commentaires du public

17-06-09 Rapport des délégations et autres participations des membres du conseil d'administration

- Table de concertation du Vieux-Québec **: prochaine rencontre prévue le 11 mai**
- Comité de vigilance des activités portuaires CVAP (comité de Mme Suzanne Verreault), **suivis réunion du 16 mars et 20 avril, prochaine réunion le 18 mai** Comité de relations avec la communauté du Port de Québec **: prochaine réunion 16 mai**
- Table de concertation des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou : pas de suivi
- Comité Table de concertation vélo des conseils de quartiers : suivi de la résolution adoptée portant sur les besoins du quartier**, annonce publique**

du 28 avril, réf. suivis des résolutions adoptées, rencontre Ville Port Conseil du 28 février
Résolutions : Vision Zéro et déglaçage piste sous Pont Samson

17-06-10 Suivi, si requis des dossiers du conseil d'administration

- Page Facebook : informations
- **Comité/Projet compostage : suivis**
- Comité hébergement illégal
- Comité offre de loisirs, mise sur pied d'un comité
- **Société de développement commercial du VQ (SDC-VQ) rencontre**
- **Comité des citoyens du Vieux-Québec**
- **Suivi demande ajout horaire piscine Couture,**
- **Projet de loi 122 réforme loi des villes vs les Conseils de quartiers (ex pouvoirs référendaires) commission parlementaire, Résolution**
- **Projet de résolution sur les services de santé du quartier**

17-06-11 Correspondance

- ***Lettres transmises***

- ***Communications écrites reçues***

2017-04-14	Portrait d'entreprise
2017-04-20	Vivre en Ville
2017-04-20	Demande de permis pour compostières
2017-04-21	Portrait d'entreprise
2017-04-24	Mobilisation Haute-Ville
2017-04-25	Courriel d'une citoyenne
2017-04-27	Ça Marche Doc !
2017-04-28	Portrait d'entreprise

17-06-12 Divers

17-06-13 Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Alain Samson souhaite la bienvenue aux membres.

17-06-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alain Samson fait la lecture de l'ordre du jour. Il propose d'ajouter, au point *17-06-04,* un point concernant la maison Béthanie et au point 17-06-10 projet de résolution sur les services de santé du quartier.

SUR PROPOSITION DE M. LAURENT GÉNÉREUX DÛMENT APPUYÉE PAR MME NICOLE PODEUR, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire adopte l'ordre du jour de l'assemblée, tel que modifié.

Adopté à l'unanimité.

17-06-02 PRÉSENTATION : BUREAU DES GRANDS ÉVÉNEMENTS PAR MME CATHERINE CHÉNIER, DIRECTRICE

Mme Catherine Chénier présente les Grands événements qui auront lieu dans le quartier cette année. Elle distribue aux administrateurs une liste présentant une description sommaire des activités.

Mme Anne Guérette demande à Mme Catherine Chénier s'il est possible de consulter les coûts totaux des activités, minimalement la part de responsabilité financière de la Ville quant à leur organisation. La directrice lui répond qu'il est sans doute possible d'accéder à ces renseignements.

M. Gilles Piché demande si l'équipe des Grands événements pourrait collaborer avec le conseil de quartier pour organiser une fête dans le Vieux-Québec, qui mettrait en valeur l'aspect *patrimoine de l'UNESCO* du quartier. Mme Catherine Chénier lui mentionne que l'organisation est toujours ouverte à mettre en place des partenariats intéressants.

M. Alain Samson aimerait qu'un responsable des relations que les promoteurs entretiennent avec les citoyens (bonnes relations de voisinage) soit désigné au sein de l'équipe du bureau des Grands événements. La quiétude du quartier étant parfois troublée par les activités qui y sont organisées.

M. Pierre Baillargeon aimerait savoir si des employés sont désignés pour assurer la fluidité du transport vers les événements. Mme Catherine Chénier mentionne que l'équipe travaille en étroite collaboration avec le RTC.

M. Laurent Généreux souligne que le Vieux-Québec, au-delà d'être un lieu d'activités intéressant, est également un milieu de vie. Il voudrait conséquemment que l'équipe travaille pour que tous les quartiers soient aussi animés que le Vieux-Québec, et que les événements qui y sont organisés soient développés de manière à respecter le quotidien des résidents.

Une citoyenne se demande s'il est toujours pertinent que, la majorité du temps, les célébrations occupent notamment la voie publique. Mme Catherine Chénier mentionne que

le bureau des Grands événements questionne les promoteurs qui veulent fermer les rues. Il veut s'assurer que les activités soient le moins invasives possible.

Un citoyen se demande si l'ouverture de la Place des Canotiers sera accompagnée d'une activité d'inauguration. Mme Catherine pense qu'une célébration aura lieu, mais elle n'est pas au fait des démarches qui ont été entreprises.

M. Alain Samson mentionne qu'il aimerait qu'une réflexion soit entamée par rapport à la réglementation en lien avec les amuseurs publics. Mme Catherine Chénier mentionne que la réglementation est révisée chaque année. M. Laurent Généreux constate que des endroits sont particulièrement appropriés pour l'animation des espaces publics. À cet effet, Mme Catherine Chénier mentionne que le moment est venu pour l'équipe de discuter avec le conseil. Elle propose de désigner un représentant, qui rencontrera les responsables du bureau des Grands événements.

17-06-03 PRÉSENTATION : SPOT (SYMPATHIQUE PLACE OUVERTE À TOUS)

Mme Eugénie Lessard et M. François Bail, étudiants à l'école d'architecture de l'Université Laval, présentent le SPOT (Sympathique place ouverte à tous).

L'objectif du projet : mettre sur pied une place publique conviviale, proposant plusieurs activités, dans un endroit anonyme du quartier. L'équipe vise une clientèle diversifiée.

Cette année, le SPOT sera installé à l'Îlot des palais. La thématique de l'événement 2017 : l'agriculture urbaine.

L'ouverture officielle du SPOT aura lieu le 16 juin prochain.

Mme Anne Guérette aimerait savoir si des activités seront organisées pour la clientèle adolescente. Mme Eugénie Lessard mentionne qu'aucune activité ne s'adressera particulièrement à cette clientèle, mais que l'endroit devrait leur plaire.

M. Pierre Baillargeon se demande comment l'activité sera financée, constatant que l'embauche d'une firme est onéreuse. Mme Eugénie Lessard mentionne que les architectes contribuent de manière bénévole au projet.

Les administrateurs félicitent les étudiants, qui contribuent à l'amélioration de leur milieu de vie.

Vu l'impopularité de la consultation menée par les étudiants pour mettre sur pied leur projet, dans d'autres quartiers, M. Laurent Généreux se demande comment le comité a pu choisir l'Îlot des Palais comme lieu pour l'événement et s'il y a eu des consultations. Les étudiants mentionnent que les citoyens qui étaient invités à la consultation étaient ceux, peu nombreux, qui habitent en bordure de l'Îlot des palais. M. Laurent Généreux trouve regrettable, bien qu'il en soit emballé, que le projet ait lieu dans un quartier où il y a beaucoup d'événements sont déjà organisés.

M. Alain Samson aurait aimé que le conseil ait été au vent de cette consultation, au lieu d'être mis face au fait accompli. Il souligne que tous les autres conseils de quartier ont eu droit à une consultation. Pour éviter que ceci se reproduise, il aimerait que le bureau des Grands événements tienne le conseil au courant de la tenue de ces rencontres.

M. Alain Samson demande également que les responsables du projet consultent fréquemment les données de la ligne 311, pour connaître, s'il y a lieu, les plaintes en lien avec l'activité. Il mentionne finalement qu'il serait intéressant que l'équipe porte une attention particulière à la sécurité durant les activités.

17-06-04 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DES RENCONTRES DU 13 MARS ET 10 AVRIL 2017 (19 H ET 22 H)

- Adoption

Procès-verbal du 13 MARS
Mme Francine Rivard demande qu'une phrase du deuxième paragraphe du point 5.1, soit « le comité s'entretiendra avec la conseillère municipale », soit changée par « le comité s'entretiendra **également** avec la conseillère municipale. »

M. Laurent Généreux veut préciser la phrase de l'avant-dernier paragraphe de la page 5. Il aimerait que la portion « concernant la nécessité d'usage » soit changée de manière à ce que l'idée que le règlement prévoie une clause permettant le retour en logement des bureaux soit intégrée.

RÉSOLUTION 17-06-17
Concernant l'adoption du procès-verbal du 13 mars 2017

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LAURENT GÉNÉREUX DÛMENT APPUYÉ PAR MONSIEUR GILLES PICHÉ, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 13 mars 2017, tel que modifié.

Procès-verbal du 10AVRIL
Au point CA-17-12 sera mentionné qu'un poste féminin est toujours vacant. Ce poste sera possiblement pourvu à la première réunion de l'automne du conseil.

RÉSOLUTION 17-06-18
Concernant l'adoption des procès-verbaux du 10 avril 2017

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LAURENT GÉNÉREUX DÛMENT APPUYÉ PAR MONSIEUR ALAIN SAMSON, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'adopter les procès-verbaux de la rencontre du 10 avril 2017, tel que modifié.

- Affaires découlant des procès-verbaux : **suivis**

Aucun suivi.

- **Maison Béthanie**

Une citoyenne, Mme Johanne Piché, invite les citoyens à signer le registre au bureau d'arrondissement vendredi prochain, entre 9h et 19h. Elle aimerait d'ailleurs que le conseil diffuse ce renseignement sur son fil d'actualité Facebook.

17-06-05 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1 Plan d'action 2015-2017 : Initiative Vision
Rencontre de travail à fixer.
Zonage 2.0, rencontre avec la Ville : 5 juin

Une rencontre avec la Ville et sa division de la gestion du territoire aura lieu à huis clos,en séance de travail, le 5 juin prochain. Il ne s'agit pas d'une consultation, mais bien d'une séance d'échange et d'information. Les administrateurs sont appelés à préparer leurs questions ainsi que leurs préoccupations avant la réunion.

C'est à la suite de cette consultation que le conseil pourra analyser la situation de manière plus complète et produire des résolutions en lien avec ses inquiétudes et ses réflexions.

M. Laurent Généreux voudrait interpeller les responsables de la révision du zonage quant à certains aspects du projet.

Mme Anne Guérette aimerait être représentée durant le huis clos. Le conseil accepte qu'une personne représentant Mme Anne Guérette soit présente lors de la réunion.

5.2 Consultations publiques à venir

5.2.1 Maison Simons : 29 mai prochain à l'Hôtel de Ville

Le projet d'agrandissement de la Maison Simons donnera lieu à une consultation publique, le 29 mai prochain, à la salle de réception de l'Hôtel de Ville. M. Alain Samson a demandé au groupe Les Veillés, responsable du projet Mon Vieux-Québec fête l'été, d'y faire une présentation au conseil.

5.2.2 PPU Colline parlementaire : prise 2, autres modifications
Îlot Saint-Louis-de-Gonzague et Maison Mère-Mallet : préconsultation, informations/échanges publiques : 29 mai à l'Hôtel de Ville,
Consultation publique– date à déterminer au mois de juin

Une rencontre préparatoire concernant les deux dossiers de modification du PPU (école St-Louis de Gonzague et école Nazareth) pourrait avoir lieu, à huis clos, avant la consultation. M. Denis Bergeron confirmera la date de cette rencontre aux membres du conseil. M. Alain Samson demande si une préconsultation publique pourrait aussi avoir lieu.

Dans le cas contraire, M. Alain Samson, considérant que les enjeux en lien avec la modification de ces deux PPU sont importants, propose que cette rencontre de préconsultation tout entière soit publique. M. Gilles Piché est d'accord avec la suggestion de M. Alain Samson.

Les offres d'achat relatives aux projets de modification ne correspondent pas, selon Mme Anne Guérette, aux demandes du conseil de quartier.

17-06-06 TRÉSORERIE

État des revenus et des dépenses, prévisions budgétaires
M. Alain Samson souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, notamment à Mme Nicole Podeur, nouvelle trésorière qui s'est vue, au début de la soirée, transmettre les documents de trésorerie par M. Fabrice Patat, anciennement trésorier. Conséquemment, les renseignements concernant le solde du compte en mars seront dévoilés lors de la prochaine assemblée ordinaire du conseil.

Paiement secrétaire de direction

RÉSOLUTION 17-06-19
Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction

Considérant que l'assemblée dépasse 2h30 et en application de la résolution CA-15-03;

SUR PROPOSITION DE M. ALAIN SAMSON, DÛMENT APPUYÉ PAR M. GILLES PICHÉ, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'autoriser le paiement de 100 $ à madame Jade Pelletier-Picard pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du conseil de quartier du 8 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 17-06-20
Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction

Considérant que l'assemblée dépasse 2h30 et en application de la résolution CA-15-03

SUR PROPOSITION DE M. ALAIN SAMSON, DÛMENT APPUYÉ PAR M. GILLES PICHÉ, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'autoriser le paiement de 100 $ à madame Jade Pelletier-Picard pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du conseil de quartier du 10 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Transition

M. Fabrice Patat a transmis les documents en lien avec la trésorerie à Mme Nicole Podeur.

RÉSOLUTION 17-06-21
Concernant le Registraire des entreprises et la déclaration de mise à jour annuelle ou de mise à jour courante

SUR PROPOSITION DE M. LAURENT GÉNÉREUX DÛMENT APPUYÉ PAR M. GILLES PICHÉ, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec--Cap-Blanc--Colline Parlementaire autorise, pour l'année 2017, M. Denis Bergeron à remplir et transmettre, au nom du président du conseil d'administration, par Internet la version électronique de la déclaration de mise à jour annuelle et de mise à jour courante du conseil de quartier.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 17-06-22
Concernant le paiement du Registraire des entreprises

SUR PROPOSITION DE MME NICOLE PODEUR DÛMENT APPUYÉE PAR MME RENÉE LAMOUREUX, IL EST RÉSOLU par le conseil de quartier du Vieux-Québec--Cap-Blanc--Colline Parlementaire d'autoriser le paiement de 34 $ au ministre du Revenu pour la déclaration annuelle. M. Denis Bergeron paiera ce montant pour le conseil, qui le remboursera sur preuve de paiement.

Adoptée à l'unanimité.

M. Alain Samson achemine à Mme Nicole Podeur la résolution CA-17-16 concernant la nomination des dirigeants du conseil d'administration et les signataires des effets bancaires.

17-06-07 POINT D'INFORMATION DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Mme Anne Guérette mentionne qu'une consultation publique en lien avec le projet de la Maison Simons aura lieu. À son avis, la situation est délicate, notamment parce qu'en accordant un tel privilège à l'entreprise, la Ville ouvre la porte à plusieurs autres demandes similaires. La façade *aveugle* de la rue Garneau la préoccupe également. Elle aimerait que les fenêtres qui y soient installées soient de vraies fenêtres. Le retrait de quelques logements l'inquiète aussi.

17-06-08 PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES DU PUBLIC

M. Jean-Rousseau, candidat aux prochaines élections municipales à titre de colistier d'Anne Guérette de Démocratie Québec se présente aux membres du conseil. De plus, il en profite pour souligner qu'il est regrettable que la décision du conseil en lien avec la Maison Béthanie ait déçu les citoyens.

M. Alain Samson rappelle au candidat la méthode de prise de position des officiers et des administrateurs, qui est démocratique. M. Pierre Baillargeon mentionne également que les citoyens présents à la consultation n'étaient pas tous en défaveur du projet.

Un citoyen, ami d'une résidente de la rue Mont-Carmel, mentionne les changements fréquents de propriétaires du bâtiment dans lequel vit cette femme. Il déplore l'attitude du propriétaire, qui est, à son avis, abusive et irrespectueuse.

Mme Anne Guérette mentionne que les pouvoirs de la Ville dans ces cas particuliers sont plutôt limités. Cela dit, elle déplore la perte de contrôle de la Ville par rapport à l'hébergement illégal. Elle souligne qu'il faut agir. Elle invite le citoyen à communiquer avec la Régie du logement, pour le moment.

17-06-09 RAPPORT DES DÉLÉGATIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Table de concertation du Vieux-Québec **: prochaine rencontre prévue le 11 mai**

La prochaine réunion, qui devait avoir lieu le 11 juin, a été reportée à une date indéterminée.

Comité de vigilance des activités portuaires CVAP (comité de Mme Suzanne Verreault), **suivis réunion du 16 mars et 20 avril, prochaine réunion le 18 mai**

Lors de sa dernière réunion, le comité a pu assister à une présentation du port de son nouveau plan de développement durable. Le support visuel de cette rencontre est désormais offert en ligne sur le site du Port.

Malheureusement, pour une question de disponibilités de données statistiques, l'étude de la qualité de l'air dans Limoilou ne sera pas élargie, à court terme à d'autres quartiers notamment au Vieux-Québec. Cela dit, si les analyses de la Santé publique montraient des problèmes significatifs, la recherche se pencherait sur le cas de la Haute-Ville et quartiers avoisinants.

Le comité prépare son assemblée qui aura lieu en juin.

Comité de relations avec la communauté du Port de Québec **: prochaine réunion 16 mai**

Aucun suivi.

Table de concertation des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou

Aucun suivi.

Comité Table de concertation vélo des conseils de quartiers : suivi de la résolution adoptée portant sur les besoins du quartier **: annonce publique du 28 avril, réf. suivis des résolutions adoptées, rencontre Ville Port Conseil du 28 février**

Résolutions : Vision Zéro et déglaçage piste sous Pont Samson

Le projet de trajet de la piste cyclable à la Place des Canotiers, qui n'est pas très sécuritaire, sera modifié cette année, conformément à l'une des résolutions de la Table de concertation vélo et aux souhaits et résolutions du conseil de quartier (réf lettre au Port pour rencontre conjointe Ville-Port-Conseil tenue le 28 février 2017)

M. Pierre Baillargeon présente aux membres la Vision Zéro accident, un concept suédois selon lequel il est inacceptable de mourir sur la route.

RÉSOLUTION 17-06-23
Vision Zéro Accident – Relativement à l'inclusion dans la stratégie de la Ville en matière de sécurité routière et de sa prise en considération de son adhésion au Réseau Canadien des villes pour une vision zéro accident

CONSIDÉRANT la réduction drastique du nombre d'accidents graves et mortels dans les villes s'étant donné d'une Vision Zéro Accident en matière de sécurité routière;

CONSIDÉRANT la décision de la Ville de Montréal d'adhérer à la Vision Zéro qui s'articule autour des quatre principes suivants :

1. Éthique – La vie humaine est prioritaire – encore plus que la mobilité.
2. Responsabilité – Les concepteurs, gestionnaires et usagers partagent la responsabilité.
3. Sécurité – Les systèmes de transport doivent tenir compte de la faillibilité des humains –

principe du système qui pardonne.
4. Changement – les concepteurs gestionnaires et usagers doivent accepter le changement de paradigme

CONSIDÉRANT PAR AILLEURS, la volonté exprimée par la Ville de Montréal de créer un réseau canadien des villes pour une vision Zéro Accident;

CONSIDÉRANT que la ville a adopté le 1er mars 2017 la décision BT-2017-003. Recommandant au conseil de ville de prendre en considération la Vision Zéro lors de la présentation de sa nouvelle stratégie de sécurité routière en 2018 et de prendre en considération son adhésion au Réseau Canadien des villes pour une vision zéro accident lorsque les critères de ce réseau auront été définis et lui auront été présentés;

CONSIDÉRANT que le dernier bilan routier 2016 publié par la SAAQ comporte une inquiétante augmentation des mortalités des piétons avec une hausse de 40 % par rapport à 2015 (63 piétons);

CONSIDÉRANT le nombre important d'accidents et la présence de zone plus accidentogène dans le quartier VQCBCP. Parmi les zones les plus dangereuses pour les piétons : les artères telles la rue Dalhousie, rue quai Saint-André rue Saint-Paul et côte du Palais. Pour les cyclistes, une des zones les plus dangereuses se situe sur la côte du palais ainsi que les rues du secteur de la Gare du Palais ou il n'existe aucune infrastructure cycliste (voir cartes en annexe 1 et 2);

CONSIDÉRANT que l'analyse des statistiques comparées de la Norvège et de la ville de Québec (réalisé par le Vélurbaniste) met en perspective le peu de gain perceptible de la sécurité sur le réseau routier de la Ville (annexe 3);

CONSIDÉRANT que le plan de mobilité durable de la Ville adopté en janvier 2011 vise une augmentation de la part des déplacements actifs (piétons et vélo) à 17 % d'ici 2030 ce qui aura pour effet d'augmenter la proportion de déplacement qui sera fait par des usagers les plus vulnérables sur les routes de la ville.

SUR PROPOSITION DE M. PIERRE BAILLARGEON DÛMENT APPUYÉ PAR M. LAURENT GÉNÉREUX, IL EST RÉSOLU par le conseil de quartier du Vieux-Québec--Cap-Blanc--Colline Parlementaire d'appuyer l'initiative de la Table de concertation vélo des conseils de quartier de suggérer à la Ville d'adhérer à la Vision Zéro.

QUE cette résolution soit envoyée, accompagnée d'une lettre sous la signature du président, et ce accompagnée des documents requis à Mme Marie-France Loiseau et Marc Des Rivières, et en copie conforme Mmes Suzanne Verreault, Julie Lemieux et Anne Guérette,

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 17-06-24
<u>Déneigement/déglaçage concernant le lien piétonnier/cyclable sous le pont Samson</u>

CONSIDÉRANT que le lien piétonnier/cyclable sous le pont Samson côté sud et

débouchant sur la rue de l'Estuaire (carte 1 en annexe) est un lien essentiel quatre saisons pour les piétons circulants entre Limoilou et le Vieux-Québec (photo 1 et 2 en annexe);

CONSIDÉRANT qu'une couche de glace de 20 à 30 cm s'accumule chaque hiver et ne peut fondre rapidement due à l'absence de soleil dans le tunnel, ce qui rend ce lien impraticable jusqu'à la fin mai, début juin si ce n'était de l'intervention de citoyens qui déglace ce passage chaque printemps, et ce depuis 5 ans (photo 3,4, 5 et 6 en annexe);

CONSIDÉRANT que les citoyens à mobilité réduite ont besoin d'un passage sécuritaire pour leurs véhicules, et ce à partir de la fin des chutes de neige alors que le réseau automobile et la majorité de la piste cyclable de la rivière St-Charles sont soit dégagés, soit praticables (photo 7, 8 en annexe);

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par la ville de Québec dans son plan de mobilité durable de janvier 2011 à l'effet que l'augmentation de la part modale des piétons passe avant tout par « l'aménagement de la ville à l'échelle des piétons. Une ville qui se marche, planifiée pour augmenter l'accessibilité par la proximité, réduit la nécessité de se déplacer par des moyens motorisés et offre également des conditions favorables au transport collectif. Les considérations de santé publique militent également dans le sens d'une ville misant sur la proximité et les transports actifs »;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro trente-sept du plan de mobilité durable de la ville de Québec demandant à la ville « d'élaborer des circuits piétonniers continus et d'aménager des voies piétonnes là où des barrières physiques (obstacles naturels, autoroutes, voies ferrées) brisent des parcours piétons au sein d'un quartier »;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de favoriser la marche et le vélo comme mode de déplacement prioritaire au centre-ville pour ses nombreux avantages ; réduction de la pollution, réduction des besoins de déplacement motorisé, réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la santé des citoyens et avantages économiques découlant de l'utilisation de mode de déplacement actif;

CONSIDÉRANT l'objectif 2.3 du plan directeur Quartier Vieux-Québec et Cap-Blanc (juin 2008) qui recommande de poursuivre et étendre la piétonnisation du quartier, et plus particulièrement l'action 2.3.C qui y est associée et qui vise à maintenir la priorité de déneigement des axes piétons les plus fréquentés;

CONSIDÉRANT l'axe 3 du plan d'action de la Table de Concertation du Vieux-Québec (8 mars 2016) qui vise le développement de liens physique pour améliorer la fluidité des déplacements et l'accessibilité au Vieux-Québec, en prenant compte des personnes à mobilité réduite et les citoyens enfants;

SUR PROPOSITION DE M. PIERRE BAILLARGEON DÛMENT APPUYÉ PAR MME RENÉE LAMOUREUX IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier du Vieux-Québec, Cap-Blanc et Colline Parlementaire invite la Ville à mettre en place des mesures de déneigement et/ou déglaçage pour rendre le passage sous le pont Samson ainsi que les accès piétons et pistes cyclables disponibles en toute saison et assurer l'élimination de toute glace résiduelle au début, ou au plus tard à la mi-avril.

QUE cette résolution soit envoyée, accompagnée d'une lettre sous la signature du président, et ce, accompagnée des documents requis à Mmes Suzanne Verreaut, Julie

Lemieux et Anne Guérette, ainsi qu'à MM. Claude Lirette, directeur de l'Arrondissment La Cité-Limoilou et Denis Gagnon, directeur des travaux publics de l'Arrondissement La Cité Limoilou.

Adoptée à l'unanimité.

17-06-10 SUIVI, SI REQUIS DES DOSSIERS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Page Facebook : informations

Aucun suivi.

Comité/Projet compostage : suivis

Le dossier en lien avec l'acquisition de compostières va bon train.

RÉSOLUTION 17-06-25
Concernant la désignation d'une responsable du dossier compostage et représentante au comité compostage

SUR PROPOSITION DE M. ALAIN SAMSON, DÛMENT APPUYÉ PAR M. LAURENT GÉNÉREUX, IL EST RÉSOLU PAR le conseil de quartier du Vieux-Québec, Cap-Blanc et Colline Parlementaire désigne Mme Renée Lamoureux responsable du dossier compostage et de l'autoriser à représenter le conseil de quartier au comité compostage, en remplacement de M. Dominic Cliche

Adoptée à l'unanimité.

Comité hébergement illégal

Aucun suivi.

Comité offre de loisirs, mise sur pied d'un comité

Aucun suivi.

Société de développement commercial du VQ (SDC-VQ) rencontre

Aucun suivi.

Comité des citoyens du Vieux-Québec

Aucun suivi.

Suivi demande ajout horaire piscine Couture,

M. Laurent Généreux communiquera avec Mme Guay-Defoy pour faire le suivi du dossier.

Projet de loi 122 réforme loi des villes vs les Conseils de quartiers (ex pouvoirs référendaires) commission parlementaire, Résolution
M. Alain Samson présente au conseil un projet de résolution élaboré par le Regroupement

des Conseils de quartier en lien avec le projet de loi 122, et qu'il a légèrement adapté pour adoption par notre conseil.

RÉSOLUTION 17-06-26
Renouvellement d'appui au Regroupement des conseils de quartier- position contre l'abolition du pouvoir référendaire projet de loi 122

ATTENDU QUE le Regroupement des conseils de quartier de la ville de Québec a demandé aux élus de l'Assemblée nationale du Québec, en commission parlementaire concernant le projet de loi no 122, d'apporter les modifications suivantes au projet de loi :

1. Le retrait de toutes les dispositions qui enlèvent ou restreignent aux citoyennes et citoyens de la ville de Québec le droit de recourir au processus d'approbation référendaire en matière d'urbanisme.
2. L'ajout au projet de loi de dispositions obligeant la Ville de Québec à soumettre au processus d'approbation référendaire les modifications proposées aux règlements d'urbanisme adoptés à la suite d'un Programme particulier d'urbanisme, ainsi que pour les projets de développement résidentiel, commercial ou industriel de plus de 25 000 m^2 lesquels sont actuellement soustraits d'un tel processus.

ATTENDU QUE depuis son audition en commission parlementaire, le Regroupement des conseils de quartier a rencontré la majorité des élus provinciaux, toutes allégeances confondues, sur le territoire de la Ville de Québec pour bien expliquer sa position et les motivations des conseils de quartier dans la défense du droit d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'il se dégage de ces rencontres avec les élus qu'il y a lieu de préciser la position des conseils de quartier, particulièrement en ce qui concerne leur volonté de bonifier les processus de consultation et d'approbation référendaire actuels afin de corriger certains irritants invoqués en commission parlementaire;

ATTENDU QUE le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire, par sa résolution CA-17-05, a déjà adhéré et donnée son accord aux positions et démarches du Regroupement des conseils de quartier de la ville de Québec;

SUR PROPOSITION DE M. ALAIN SAMSON DÛMENT APPUYÉ PAR MME NICOLE PODEUR IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire réitère son appui aux positions et démarches du REGROUPEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER DE LA VILLE DE QUÉBEC qui sont comme suit :

- Il réitère sa demande de retrait des dispositions du projet de loi 122 qui enlèvent ou restreignent aux citoyennes et citoyens de la ville de Québec le droit de recourir au processus d'approbation référendaire en matière d'urbanisme, et ce, jusqu'à l'adoption ultérieurement d'une loi modifiant la Charte de la Ville de Québec ou la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme, après une consultation publique générale en commission parlementaire sur les processus de consultation et d'approbation référendaire, laquelle loi comporterait:

▪ Des dispositions pour bonifier le processus de consultation à la Ville de Québec en établissant des principes directeurs pour mettre en place un processus transparent et efficient;

▪ Des dispositions pour bonifier le processus d'approbation référendaire.

De plus, de permettre au président du Conseil à poursuivre son travail de collaboration et d'appui aux démarches du Regroupement des conseils de quartier de la ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Projet de résolution sur les services de santé

Monsieur Alain Samson saisit le conseil de la préoccupation croissante, partagée avec d'autres conseils concernés, de l'accès de plus en plus restreint aux services de santé.

RÉSOLUTION 17-06-27
Préoccupations face à la diminution des services de santé du quartier

CONSIDÉRANT la grande préoccupation du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire relativement à la diminution des services de santé couvrant le territoire du conseil;

CONSIDÉRANT qu'à terme il y aura le transfert de l'Hôtel Dieu à l'Enfant-Jésus et que le devenir des services de santé actuellement offerts notamment aux résidents par l'Hôtel Dieu sont incertains et qu'il y aura une véritable diminution et même disparition des dits services;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des 7 coopératives d'habitation du site Bon-Pasteur, représentant 245 foyers situés sur la colline parlementaire, appuie la résolution du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste concernant la diminution des services de santé du quartier;

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste a adopté le 4 mai une résolution qui illustre bien les préoccupations de diminution des services de santé de nos quartiers, cette résolution se lit comme suit :

- « Attendu la diminution des services de santé offerts au CLSC et GMF-U de la Haute-Ville depuis quelques mois;
- Attendu l'importance pour les citoyens du quartier Saint-Jean-Baptiste d'avoir accès à des services de santé de proximité puisque la majorité de ceux-ci se déplacent à pied ou en transport en commun;
- Attendu que le quartier Saint-Jean-Baptiste se veut un milieu de vie complet (écoquartier) dans lequel les services de santé y tiennent un rôle primordial;
- Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste avise le Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de ses préoccupations face à la diminution des services de santé et demande une intervention immédiate auprès du Centre intégré universitaire de santé et de

services sociaux de la Capitale-Nationale pour rétablir des services de santé complets pour les citoyens du quartier Saint-Jean-Baptiste.

- Que la présente résolution soit transmise aux conseils de quartier de Montcalm et du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire. »

SUR PROPOSITION DE M. ALAIN SAMSON DÛMENT APPUYÉ PAR M. GILLES PICHÉ IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire est préoccupé et déplore cette situation et qu'il appuie ladite résolution, ci-haut mentionnée et décrite, du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste ainsi que la prise de position de l'ensemble des 7 coopératives d'habitation du site Bon-Pasteur, représentant 245 foyers situés sur la colline Parlementaire.

- QU'il y demande d'intervention immédiate auprès du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale pour rétablir des services de santé complets pour les citoyens du quartier
- QUE la présente résolution accompagnée d'une lettre sous la signature du président soit envoyée à qui de droit au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, au ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, à Mme Suzanne Verreault, présidente de l'Arrondissement La Cité Limoilou, et à Mme Agnès Maltais, députée de Taschereau.

La résolution sera acheminée au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, à Mmes Verreault et Maltais, ainsi qu'à M. Blais.

Adoptée à l'unanimité.

17-06-11 CORRESPONDANCE

<u>Communications transmises</u>

Communications écrites reçues

2017-04-14 Portrait d'entreprise
2017-04-20 Vivre en Ville
2017-04-20 Demande de permis pour compostières
2017-04-21 Portrait d'entreprise
2017-04-24 Mobilisation Haute-Ville
2017-04-25 Courriel d'une citoyenne
2017-04-27 Ça Marche Doc !
2017-04-28 Portrait d'entreprise

17-06-12 DIVERS

Aucun point n'est soulevé.

17-06-13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée se fait à 22 h 11.

_____

Alain Samson, président